



Lakeridge Citizens for Clean Water
Port Perry, Ontario, Canada
www.lakeridgecitizens.ca
info@lakeridgecitizens.ca

Date : 14 novembre 2014

Objet : Section 2 de la partie 4 du projet de loi C-43 portant modification de la Loi sur l'aéronautique

Au Comité permanent des finances,

Le Lakeridge Citizens for Clean Water (LCCW) appuie les modifications que propose la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-43 à la Loi sur l'aéronautique.

Notre organisme compte quelque 205 membres.

Nous nous occupons depuis 4,5 ans de la question des aérodromes utilisés comme décharges de déblais. Plus souvent qu'à notre tour, nous en avons appelé à Transports Canada devant la tendance croissante à se servir des aérodromes comme décharge pour ce qui semble le plus souvent être des déblais en provenance des chantiers d'aménagement et d'infrastructure du Grand Toronto.

En 2010, une gravière magnifiquement remise en état du canton de Scugog a changé de propriétaire dans une zone sensible de la Moraine d'Oak Ridges. Peu après, des centaines de camions sont venus chaque jour y décharger leurs déblais. Lorsque le canton a découvert ces dépôts contaminés, il a révoqué le permis, mais les propriétaires ont continué à y décharger des déblais en invoquant une « compétence fédérale ». Ils avaient mis un saucisson dans l'air et fait atterrir un hélicoptère.

Le canton a dû les traîner en justice à tout un coût pour une petite ville. Le juge s'est prononcé en sa faveur en affirmant la nécessité d'obtenir un permis de décharge de déblais. Quatre ans après, le terrain est toujours dévégétalisé et déstabilisé avec de grandes quantités de déblais contaminés au-dessus d'une nappe phréatique hautement vulnérable dont la population capte l'eau par des puits. Il n'est la responsabilité de personne. On trouvera des détails à ce sujet à notre site Web www.lakeridgecitizens.ca sous l'onglet « Earthworx ».

On observe aussi que les acheteurs de petits aérodromes **existants** ont de plus en plus tendance à déclarer avoir besoin d'incroyables quantités de déblais pour « rénover » les lieux.

Les municipalités sont menacées de poursuites en justice si elles essaient de réglementer cette activité de décharge. Certaines ont imposé des exigences minimales en se contentant de bien moins que ce qu'elles exigeraient de tout autre.

D'autres ont tout simplement fermé les yeux par crainte de poursuites. C'est le cas de l'aérodrome Greenbank dans le canton de Scugog. Cet aérodrome a été acheté en 2011 et son propriétaire a vite annoncé le besoin de le rénover en y faisant décharger environ 2,5 millions de mètres cubes de déblais. Il a ensuite offert d'acheter les fermes autour de l'aérodrome, ce qu'un certain nombre de voisins ont accepté, craignant à leur tour que leur propriété ne perde de sa valeur à côté d'une décharge de déblais. À l'heure actuelle, l'aérodrome Greenbank déclare changer ses plans de rénovation en disant devoir aussi remblayer ces terrains voisins. Comme il n'y a pas de limitations d'implantation des aérodromes et que Transports Canada n'offre pas de balises ni de contraintes quant à ce qui serait ou non autorisé comme travaux de construction et d'agrandissement, on peut penser que l'activité de décharge dans ce projet particulier se poursuivra indéfiniment.

Cette faille de la Loi sur l'aéronautique a laissé un dangereux héritage de grandes décharges de déblais peu ou non réglementées à plusieurs aérodromes aux alentours du Grand Toronto. Devant le nombre croissant d'autres grandes décharges litigieuses dans le sud de l'Ontario, quelques-unes avec des déblais contaminés, nous redoutons que ces dépôts sauvages prennent une allure tout à fait dévastatrice pour ce qui est de la protection de nos eaux, de nos sols et de nos terrains sensibles. C'est la raison pour laquelle, dans les municipalités du canton de Scugog comme dans plusieurs autres municipalités, les décharges d'aérodromes ont défrayé la chronique dans les médias et aux récentes élections municipales.

Nous appuyons les modifications proposées et, si celles-ci devaient être adoptées, nous prierions la ministre des Transports de promulguer une réglementation d'ensemble visant à tenir compte des répercussions sur l'environnement et à mettre fin à l'utilisation sauvage des aérodromes comme décharges de déblais.

Je vous prie d'agréer l'expression de toute ma considération.



Carmela Marshall
carmela_marshall@yahoo.ca
Lakeridge Citizens for Clean Water
www.lakeridgecitizens.ca



PHOTO: DALE BRAZAO

DALE BRAZAO / THE TORONTO STAR

Activités de décharge de déblais à l'aérodrome Greenbank, photo d'un article du Toronto Star, 20 octobre 2014